



Laval, le 24 novembre 2017

Aux membres du conseil d'établissement 2017-2018

Objet : Projet de résolution
Convention de gestion et de réussite éducative Reddition de comptes 2016-2017

ATTENDU qu'il y a eu l'adoption du plan stratégique 2011-2016 de la Commission scolaire de Laval;

ATTENDU que les membres du conseil d'établissement 2011-2012 de l'École Polymécanique de Laval ont approuvé, le 28 mars 2012, le « Plan d'orientation 2011-2016 »;

ATTENDU que les membres du conseil d'établissement 2016-2017 de l'École Polymécanique de Laval ont approuvé, le 26 octobre 2016, le « Plan de réussite 2016-2017 »;

ATTENDU l'article 209.2 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la convention de partenariat conclue entre la Commission scolaire et la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

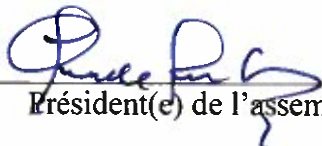
ATTENDU le projet de convention de gestion et de réussite éducative 2016-2017;


ATTENDU la prise en compte du plan d'orientation de l'école ainsi que sa situation particulière;

Il est proposé par :
François Beaudry
Enseignant

ET RÉSOLU

QUE la « Convention de gestion et de réussite éducative Reddition de comptes 2016-2017 » jointe à la présente résolution soit approuvée par le conseil d'établissement.


Président(e) de l'assemblée

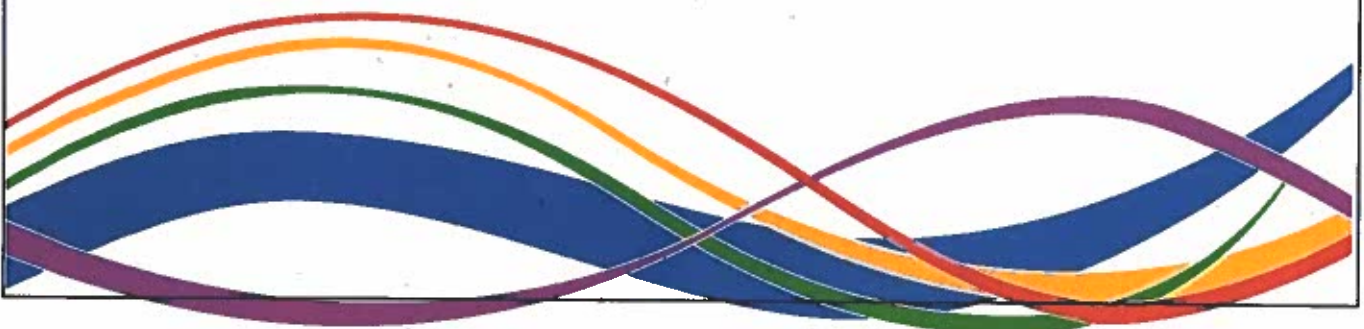

Michel Toutant, directeur

Ch
c3

**Convention de gestion et
de réussite éducative
Reddition de comptes
2016 - 2017
École Polymécanique de
Laval (440)**



École
Polymécanique
de Laval
La relève de l'industrie



1. ÉVALUATION DE LA PROGRESSION VERS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

OBJECTIF DU PROJET ÉDUCATIF / ORIENTATIONS :

Diminuer de 10%, d'ici juin 2016, le nombre d'abandons chez les élèves de moins de 20 ans.

COMMENTAIRE SUR LA SITUATION DE DÉPART, LA SITUATION ATTENDUE OU L'INDICATEUR CHOISI :

Pour la période de référence 2010-2011, 17 élèves de moins de 20 ans ont abandonné leurs formations. En pourcentage, 10,83% (17 abandons sur 157 élèves de moins de 20 ans). En fonction de cette période de référence, l'objectif de diminuer de 10% le nombre d'abandons chez les élèves de moins de 20 ans a été atteint dès l'exercice 2011-2012.

Le nombre d'abandons chez les élèves de moins de 20 ans par année scolaire 2010-2011 : 17 abandons (10,83%). 2011-2012: 5 abandons (3,14%). 2012-2013: 8 abandons (5,16%). 2013-2014: 16 abandons (13,11%). 2014-2015: 16 abandons. 2015-2016 : 11 abandons. 2016-2017 : 8 abandons (6,56%).

SITUATION ACTUELLE :

Pour 2016-2017, huit abandons des élèves de moins de 20 ans comparés à 11 pour l'exercice précédent.

JUGEMENT : L'objectif est atteint.

COMMENTAIRE QUANT À LA PROGRESSION VERS L'ATTEINTE DE CET OBJECTIF:

Les moyens mis en place depuis l'identification de la problématique ont porté fruit. L'augmentation du temps d'intervention a également contribué à l'atteinte de l'objectif.

RECOMMANDATION :

Il est recommandé de cesser le suivi de cet objectif.

OBJECTIF DU PROJET ÉDUCATIF / ORIENTATIONS :

Diminuer de 10%, d'ici 2016, le taux d'absentéisme.

COMMENTAIRE SUR LA SITUATION DE DÉPART, LA SITUATION ATTENDUE OU L'INDICATEUR CHOISI :

Jusqu'à tout récemment (janvier 2017), l'outil statistique Lumix ne donnait pas accès à des statistiques globales sur l'assiduité. Les données d'assiduités étaient colligées seulement par groupes élèves et par compétences. Cette méthode ne permettait pas de dresser un portrait global de la situation. Le désir de travailler sur cet objectif venait de données empiriques.

Depuis janvier 2017 nous avons accès au portrait statistique. Le pourcentage d'absence établi en fonction du nombre d'heures globales et du nombre d'heures d'absences s'établissait à 8,06% pour la période de référence 2010-2011.

SITUATION ACTUELLE :

Les chiffres indiquent une augmentation de 4% du taux d'absentéisme de l'exercice 2010-2011 à l'exercice 2016-2017. La progression est régulière et est d'environ ,05% par exercice.

JUGEMENT : La progression annuelle vers l'atteinte de cet objectif doit être mise sous surveillance

COMMENTAIRE QUANT À LA PROGRESSION VERS L'ATTEINTE DE CET OBJECTIF :

Depuis l'exercice 2012-2013, des mécanismes de suivi des absences ont été mis en place et font en sorte que les élèves de moins de 20 ans, ayant atteint un nombre prédéterminé d'absences, sont systématiquement rencontrés par la direction adjointe. Également pour les élèves de plus de 20 ans, les mécanismes de suivi des absences ont été resserrés. Des ressources (groupe multi) interviennent auprès des élèves en difficultés. Ces mesures se poursuivent.

Depuis l'exercice 2013-2014, une norme commune concernant le non-respect des exigences reliées à un cours a été proposée et acceptée par les enseignants. L'assiduité est un élément à considérer dans cette norme. Les enseignants qui appliquent la norme commune ainsi que le formulaire permettant son application mentionnent que ce moyen a un impact positif sur la diminution du taux d'absentéisme.

Depuis l'exercice 2015-2016, la présence à l'École Polymécanique de Laval de la conseillère en formation est passée d'une journée à deux journées semaine. Une partie importante de sa tâche était consacrée à l'aide financière.

CLC 1

Depuis le 27 mars 2017, la présence de la conseillère en formation est passée de deux journées semaine à 5 journées semaine. L'objectif est d'augmenter les interventions et le suivi des interventions auprès des élèves qui présentent des difficultés et des problèmes d'assiduités. D'intervenir sur toutes difficultés pouvant nuire, retarder ou mettre en péril la réussite des élèves avec une priorité accordée aux élèves de moins de vingt ans.

Concernant particulièrement l'absentéisme la conseillère en formation indique dans son rapport du 30 juin 2017, avoir rencontré 207 élèves. De ce nombre, 56 rencontres, soit 30 %, ont été réalisées auprès d'élèves de moins de 20 ans. Elle souligne qu'une forte proportion (40%) des rencontres d'élèves de moins de 20 ans concernait un taux élevé d'absentéisme. En contrepartie, seulement 24% des rencontres effectuées auprès des élèves de plus de 20 ans concernaient leur taux d'absences. Elle mentionne que les jeunes élèves invoquent fréquemment qu'ils travaillent et que leurs absences (retards et départs hâtifs) sont directement liées au fait qu'ils ont un emploi.

RECOMMANDATION : POURSUITE DE CE MOYEN

2. ÉVALUATION DES MOYENS



NOM DU MOYEN : Appliquer les mécanismes de relance pour les élèves ayant quitté sans diplôme ni qualification.

DESCRIPTION DU MOYEN : Pour les élèves qui abandonnent en cours de formation, la conseillère en formation entre en contact avec eux afin de recueillir les raisons de leurs abandons et en fonction des raisons évoquées, leur proposent des avenues de raccrochage.

Pour les élèves qui quittent suite à l'échec d'une compétence préalable, une ressource contacte systématiquement les élèves ayant des compétences en échec et leur offre de les intégrer dans un groupe actif.

OBJECTIF(S) ASSOCIÉ(S) À CE MOYEN :

OBJECTIF : Diminuer le taux d'abandons des élèves de moins de 20 ans.

ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE L'IMPLANTATION DE CE MOYEN :

L'implantation de ce moyen est jugée satisfaisante.

ÉVALUATION DE L'IMPACT DE CE MOYEN SUR LA PROGRESSION VERS L'ATTEINTE DU OU DES OBJECTIFS VISÉS :

L'impact de ce moyen est jugé satisfaisant.

IMPACT SUR LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES :

Ne s'applique pas.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX QUANT À L'IMPLANTATION ET À L'IMPACT DE CE MOYEN:

RECOMMANDATION : POURSUITE DE CE MOYEN

NOM DU MOYEN : Accompagner les élèves en difficulté.

DESCRIPTION DU MOYEN : Depuis le 27 mars 2017 la présence à l'École Polymécanique de Laval d'une conseillère en formation est passée de deux jours semaine à cinq jours semaine. L'objectif est d'accompagner les élèves en difficulté.

L'augmentation de sa présence vise à augmenter les interventions et le suivi des interventions auprès des élèves qui présentent des difficultés ou des contraintes pouvant nuire, retarder ou mettre en péril la réussite éducative des élèves, et ce, avec une priorité accordée aux élèves de moins de vingt ans.

OBJECTIF(S) ASSOCIÉ(S) À CE MOYEN :

OBJECTIF : Diminuer le taux d'abandons des élèves de moins de 20 ans.

OBJECTIF : Diminuer le taux d'absentéisme des élèves.

ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE L'IMPLANTATION DE CE MOYEN :

L'implantation de ce moyen est jugée satisfaisante.

ÉVALUATION DE L'IMPACT DE CE MOYEN SUR LA PROGRESSION VERS L'ATTEINTE DU OU DES OBJECTIFS VISÉS :

L'impact de ce moyen est jugé satisfaisant.

IMPACT SUR LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES :

Ne s'applique pas.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX QUANT À L'IMPLANTATION ET À L'IMPACT DE CE MOYEN:

Depuis janvier 2017, 207 rencontres individuelles ont été faites. Les rencontres ont permis d'aborder:

Suivi des absences (55)

Aide financière (52)

Interventions psychosociales (25)

Références en provenance des enseignants (20)

Mesures d'adaptation ou élèves HDAA (19)

Orientation / ISEP (14)

Suivis des abandons (8)

Interventions de crise (6)

Assistance pour un concours (bourses d'études) (4)

Assistance à la direction (4)

RECOMMANDATION : POURSUITE DE CE MOYEN

NOM DU MOYEN : Appliquer les mécanismes de suivi des absences.

DESCRIPTION DU MOYEN : Continuer l'application des mécanismes de suivi des absences. Ces mécanismes font en sorte que les élèves de moins de 20 ans, ayant atteint un nombre prédéterminé d'absences, sont systématiquement rencontrés par la direction adjointe.

Continuer la promotion de l'application auprès des enseignants de la norme commune concernant le non-respect des exigences reliées à un cours. La norme commune consiste en une série de règles et d'un formulaire mis à la disposition des enseignants et qui sert à informer l'élève et les différents intervenants, d'une problématique concernant l'élève. En fonction de la problématique, l'élève est rencontré.

OBJECTIF(S) ASSOCIÉ(S) À CE MOYEN :

OBJECTIF : Diminuer le taux d'abandons des élèves de moins de 20 ans.

OBJECTIF : Diminuer le taux d'absentéisme des élèves.

ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE L'IMPLANTATION DE CE MOYEN :

L'implantation de ce moyen est jugée satisfaisante.

ÉVALUATION DE L'IMPACT DE CE MOYEN SUR LA PROGRESSION VERS L'ATTEINTE DU OU DES OBJECTIFS VISÉS :

L'impact de ce moyen est jugé satisfaisant.

IMPACT SUR LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES :

L'implantation de ce moyen n'a pas mené, cette année, à un ajustement de nos pratiques pédagogiques.

PRÉCISION(S) :

Ne s'applique pas.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX QUANT À L'IMPLANTATION ET À L'IMPACT DE CE MOYEN:

Les enseignants qui appliquent la norme commune ainsi que le formulaire permettant son application mentionnent que ce moyen a un impact positif sur la diminution du taux d'absentéisme.

RECOMMANDATION : POURSUITE DE CE MOYEN

NOM DU MOYEN : Accompagner et soutenir en début de formation, les élèves qui seront diplômés avant l'âge de 20 ans.

DESCRIPTION DU MOYEN : Depuis l'exercice 2014-2015, tous les élèves devant être diplômés avant l'âge de 20 ans sont rencontrés par la conseillère en formation. Des mécanismes sont mis en place pour assurer à ces élèves, un support adéquat.

OBJECTIF(S) ASSOCIÉ(S) À CE MOYEN :

OBJECTIF : Diminuer le taux d'abandons des élèves de moins de 20 ans.

OBJECTIF : Diminuer le taux d'absentéisme des élèves.

ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE L'IMPLANTATION DE CE MOYEN :

L'implantation de ce moyen est mise sous surveillance.

ÉVALUATION DE L'IMPACT DE CE MOYEN SUR LA PROGRESSION VERS L'ATTEINTE DU OU DES OBJECTIFS VISÉS :

L'impact de ce moyen doit être mis sous surveillance.

IMPACT SUR LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES :

L'implantation de ce moyen n'a pas mené, cette année, à un ajustement de nos pratiques pédagogiques.

PRÉCISION(S) :

Ne s'applique pas.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX QUANT À L'IMPLANTATION ET À L'IMPACT DE CE MOYEN:

Même si, en 2014-2015, tous les élèves du groupe cible ont été rencontrés, on ne remarque pas de diminution significative du taux d'abandon. Une évaluation du moyen sera faite avec les intervenants.

RECOMMANDATION : POURSUITE DE CE MOYEN AVEC MODIFICATION

NOM DU MOYEN : Promouvoir, auprès des enseignants, une norme commune pour le non-respect des exigences reliées à un cours.

DESCRIPTION DU MOYEN : Un formulaire est maintenant disponible pour les enseignants. Ce formulaire fait suite au désir d'implantation d'une norme commune concernant le non-respect des exigences reliées à un cours. L'application de ce moyen devrait avoir un impact direct sur l'absentéisme et la réalisation des exercices et ainsi, augmenter la réussite éducative.

OBJECTIF(S) ASSOCIÉ(S) À CE MOYEN :

OBJECTIF : Diminuer le taux d'absentéisme des élèves.

ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE L'IMPLANTATION DE CE MOYEN :

L'implantation de ce moyen est jugée satisfaisante.

ÉVALUATION DE L'IMPACT DE CE MOYEN SUR LA PROGRESSION VERS L'ATTEINTE DU OU DES OBJECTIFS VISÉS :

L'impact de ce moyen est jugé satisfaisant.

IMPACT SUR LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES :

Ne s'applique pas.

PRÉCISION(S) :

Ne s'applique pas.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX QUANT À L'IMPLANTATION ET À L'IMPACT DE CE MOYEN:

Les enseignants qui appliquent la norme commune ainsi que le formulaire permettant son application mentionnent que ce moyen a un impact positif sur la diminution du taux d'absentéisme. Nous allons continuer à promouvoir ce moyen auprès des enseignants.

RECOMMANDATION : POURSUITE DE CE MOYEN

3. DÉPÔT DE LA REDDITION DE COMPTES

es
-
← 3

Date du dépôt de la reddition de comptes de la CGRÉ au conseil d'établissement :

2017-11-29

Date du dépôt de la reddition de comptes de la CGRÉ à la commission scolaire :

2017-11-29

Ch
L3

École Polymécanique de Laval (440)
4095, boulevard. Lévesque Est, Saint-Vincent-de-Paul
H7E 2R3



**COMMISSION
SCOLAIRE DE LAVAL**